



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation interne et CAERPA

Section : Arts appliqués

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Brigitte FLAMAND

Présidente du jury

SOMMAIRE

Nature des épreuves	page 3
Présentation générale	page 4
Résultats de la session 2020	page 5
Bilan chiffré session 2020	page 6
Observations d'ordre général sur le déroulement de la session 2020	page 8
Epreuves d'admissibilité	page 9
Epreuve écrite de pédagogie des arts appliqués Définition de l'épreuve, sujet, rapport du jury	page 10
Epreuve écrite de culture artistique Définition de l'épreuve, sujet, rapport du jury	page 16
Epreuves d'admission : <i>Épreuves annulées en raison de la crise sanitaire</i>	page 19

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE DE L'AGRÉGATION D'ARTS APPLIQUÉS

Arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités
d'organisation des concours de l'agrégation

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
• Épreuves d'admissibilité :		
1. Épreuve écrite de pédagogie des arts appliqués	6h	1
2. Épreuve écrite de culture artistique	5h	1
• Épreuves d'admission : <u>épreuves annulées en raison de la crise sanitaire conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certaines sections du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ouvert au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19</u>		

* Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury sur l'épreuve.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DE LA SESSION

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à cette session est présenté dans ce rapport : données statistiques, commentaires, sujets et rapports d'épreuves.

Les épreuves du concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié.

Le concours interne de l'agrégation d'arts appliqués et le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés a pour finalité de contribuer à enrichir le vivier de professeurs qui enseignent dans des formations technologiques allant du niveau 4 (baccalauréat technologique STD2A) au niveau 7 (DSAA design). Le concours de l'agrégation, comme les pratiques des professionnels des métiers d'art et du design, évolue. Les épreuves, selon la formulation des sujets et par leurs critères d'évaluation, sont construites pour distinguer des profils d'enseignants qui s'approprient les problématiques contemporaines du design et des métiers d'art et qui savent transférer leurs connaissances et compétences en enjeux didactiques actuels et en stratégies pédagogiques innovantes.

CANDIDATS DE LA SESSION 2020

Nombre de postes à pourvoir : 8, dont 2 pour l'enseignement privé et 6 pour l'enseignement public.

Originaires de 28 académies, 158 candidats étaient réglementairement inscrits au concours pour cette session 2020. Ce qui représente 34 candidats de plus qu'en 2019, principalement en raison de l'ouverture du CAER – concours interne de l'enseignement privé.

Comme pour les sessions précédentes, plusieurs de ces candidats se sont également inscrits au concours externe de l'agrégation arts option B arts appliqués à cette même session.

Un peu plus du quart des candidats inscrits au concours provient de la région académique francilienne : Créteil, Paris et Versailles comptabilisent cette année 43 candidats, soit un peu plus de 27 % du total ; chiffre en baisse de 3 % par rapport à la session précédente.

Vient ensuite l'académie de Rennes avec 12 inscrits au concours, puis les académies d'Aix-Marseille et Nice (9 inscrits chacune), Amiens, Lille et Orléans-Tours (7 inscrits chacune), Poitiers et Rouen (6 inscrits chacune), Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes et Toulouse (5 chacune), La Guadeloupe et Strasbourg (4 chacune), Besançon, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz et Reims (3 chacune), Mayotte (2 inscrits), enfin les académies de Bordeaux, Caen, Corse, Martinique et La Réunion n'ont inscrit qu'un seul candidat chacune.

Sur les 158 candidats inscrits au concours, 96 se sont présentés à la première épreuve écrite d'admissibilité ; ils étaient 94 lors de la deuxième épreuve écrite d'admissibilité : soit près de 60 % des inscrits. Ce qui correspond à l'unité près au pourcentage de la session précédente.

Les candidates représentent encore à cette session la majorité des inscrits à ce concours (elles sont 112 sur 158 inscrits) ; cette proportion se retrouve également dans les candidates présentes aux deux premières épreuves. Elles représentent plus de 70 % des candidats admissibles et 62,5 % des candidats déclarés admis à cette session.

Parmi les 94 candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité, 48 sont professeurs certifiés, 19 sont PLP, 19 sont maîtres contractuels ou maîtres auxiliaires, 5 sont professeurs du supérieur, 1 est agrégé d'une autre discipline, 1 est professeur des écoles et 1 est personnel de direction.

Les candidats présents aux épreuves de cette session sont nés entre 1957 pour le plus âgé d'entre eux et 1995 pour le plus jeune. La médiane étant l'année 1975.

Les 18 candidats déclarés admissibles sont nés entre 1964 et 1986.

Le plus jeune des candidats admis est né en 1984, le plus âgé en 1964.

RÉSULTATS DE LA SESSION 2020

Rappel : les résultats de chaque épreuve sont commentés plus loin dans les rapports des commissions de jury.

Épreuve écrite de pédagogie

Les notes vont de 01,6 /20 à 14,5 /20

Note /20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	Moyenne
Effectif	12	45	32	7	0	96	07,20

46 notes < Moyenne > 50 notes

Épreuve écrite de culture artistique

Les notes vont de 0,5 /20 à 14,75 /20

Note /20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	Moyenne
Effectif	17	40	25	12	0	94	07,14

49 notes < Moyenne > 45 notes

Notes globales de l'admissibilité :

Les notes pour tous les candidats ayant composé vont de 0,5 à 14,75 /20

La moyenne générale des 94 candidats non éliminés à l'issue des épreuves est de 07,17 /20

Nombre de candidats admissibles à l'agrégation interne : 18

Moyenne générale des 18 candidats admissibles : 10,59 /20

Tableau comparatif des résultats moyens aux épreuves d'admissibilité des cinq dernières sessions

Épreuve	Moyenne 2005	Moyenne 2007	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020
Pédagogie	06,10	06,71	07,89	08,40	08,06	07,20
Culture artistique	08,25	05,70	05,81	07,55	07,00	07,14
Total admissibilité	07,28	06,22	06,77	08,00	07,54	07,17

Notes globales des 18 candidats admissibles

Les notes moyennes vont de 09,49 à 12,82 /20

Note /20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	Moyenne
Effectif	0	0	16	2	0	18	10,59

BILAN CHIFFRÉ DE LA SESSION 2020

Nombre de candidats inscrits au concours de l'agrégation interne : 158

Nombre de postes offerts au concours de l'agrégation interne : 6

Nombre de postes offerts au CAER des professeurs agrégés : 2

• **Épreuves d'admissibilité :**

Nombre de candidats présents ayant composé : 94

Nombre de candidats déclarés admissibles : 18

Moyenne obtenue par les 94 candidats ayant composé : 07,17

Moyenne obtenue par le premier admissible : 12,82

Moyenne obtenue par le dernier admissible : 09,49

• **Épreuves d'admission : épreuves annulées en raison de la crise sanitaire**

Nombre de candidats admis au concours de l'agrégation interne : 6

Nombre de candidats admis au CAER des professeurs agrégés : 2

Nombre de candidats admis en liste complémentaire : 2

À l'issue du concours interne de la session 2020 :

- Les notes obtenues par les candidats sur l'ensemble du concours vont de 0,5 à 14,75 /20.

- La moyenne générale obtenue par les 18 candidats admissibles est de : 10,59 /20.

- La moyenne générale obtenue par les 8 candidats admis est de 11,32 /20.

- La moyenne générale obtenue par le premier admis est de 12,82 /20.

- La moyenne générale obtenue par le dernier admis est de 10,05 /20.

TABLEAU STATISTIQUE DES QUATRE DERNIÈRES SESSIONS DU CONCOURS

Session	2017	2018	2019	2020
Moyenne admissibilité + admission	10,19	10,27	09,40	10,59
Moyenne des admis	12,88	12,29	11,22	11,32
Effectif des inscrits au concours	162	161	124	158
Effectif des présents aux épreuves	111	98	75	94
Nombre d'admissibles	16	16	17	18
Nombre de postes au concours	6	6	6	8
Nombre d'admis	6	6	6	8
Admis sur liste complémentaire				2

Observations d'ordre général sur le déroulement de la session 2020

La session de l'agrégation interne d'arts appliqués 2020 se termine dans un contexte particulier. Les candidats, mais également l'ensemble du jury garderont en mémoire un double évènement. Celui de l'épidémie due à la Covid-19 avec un confinement arrivé quelques jours après la tenue du jury d'admissibilité et la fin de notre agrégation sous son intitulé historique section Arts - option arts appliqués.

La combinaison de ce double contexte identifie les lauréats de cette année 2020 comme les derniers d'une agrégation qui a permis à de nombreux enseignants de faire reconnaître leurs qualités au niveau qu'exige un tel concours.

Nous avons six postes et deux pour le CAER. Les circonstances des résultats avec des moyennes si proches pour le 7^{ème} et le 8^{ème} candidats de la barre d'admission, ont permis d'établir une liste complémentaire de deux postes.

Sur la base des notes de l'admissibilité en cohérence avec celles des sessions antérieures, le jury a déclaré admis 6 candidats et a inscrit 2 candidats en liste complémentaire. Deux candidats ont été déclarés admis pour le CAER.

Je me réjouis doublement car les candidats ont démontré des qualités d'une assez grande homogénéité qui pouvaient largement présager de leur réussite sur un format normal de concours. Je pense également aux candidats non admis avec pour certains de très belles performances à l'écrit souvent contrariées par un écart trop grand entre les deux épreuves. Je sais leur frustration de ne pas avoir eu l'occasion de démontrer leurs qualités aux épreuves d'admission et de ne pas avoir pu remonter leur handicap.

Je m'adresse plus particulièrement à eux et je les encourage à persévérer, car je ne connais pas un seul d'entre eux qui n'a pas obtenu, au bout des efforts faits, la réussite.

Le concours de l'agrégation évolue l'année prochaine puisqu'il devient officiellement à compter du 1^{er} septembre 2020, l'agrégation section design et métiers d'art avec de nouvelles épreuves dont une précisément à l'admission qui s'intitule dorénavant : pensée par le dessin et culture de projet.

L'ambition de cette nouvelle agrégation est de démontrer un ancrage plus concret dans la réalité des domaines du design et des métiers d'art. Par ailleurs le métier d'enseignant exige d'être capable de faire face à toutes les situations même les plus complexes comme celles que nous venons de traverser. Le futur lauréat devra démontrer la densité de ses connaissances mises au service d'une pensée concrète et réaliste en tout point. En prenant notre autonomie de l'agrégation section arts nous devons démontrer un cheminement de pensée qui nous est propre. Il doit incarner la signature de nos domaines qui sont traversés de manière continue par des questions sociétales, technologiques et de conception-création. Ni artiste, ni ingénieur mais à la croisée de tous ces domaines.

Démontrer ses capacités créatives oblige le futur candidat à s'inscrire dans un processus de réflexion par l'analyse et le questionnement sous la forme d'un raisonnement graphique. Ce cheminement doit produire un autre positionnement et cela dans la continuité des référentiels de formation du baccalauréat STD2A au DNMADE jusqu'au DSAA. Réfléchir par le dessin pour donner forme à des idées inscrit un raisonnement qui constitue la colonne vertébrale du lauréat de la nouvelle agrégation et du futur enseignant agrégé.

La nouvelle agrégation interne constituera le point de convergence de la réflexivité et de l'expérience concrète de l'enseignant avec ses élèves et/ou ses étudiants. Elle sera nourrie d'une solide culture professionnelle des domaines du design et des métiers d'art pour interagir avec la création, la technique, les usages dans une perspective trans-historique jusqu'à l'actualité la plus récente.

Cette exigence constitue les fondements de notre nouvelle agrégation section design et métiers d'art.

Brigitte FLAMAND, Présidente du jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DE PÉDAGOGIE DES ARTS APPLIQUÉS

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié

1° Épreuve de pédagogie des arts appliqués :

Epreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs ; à partir d'une proposition pouvant comporter des documents, le candidat conçoit une séquence pédagogique destinée à des élèves des classes de baccalauréat ou post - baccalauréat ; il en prévoit le dispositif et le développement ainsi qu'une évaluation et les prolongements éventuels.

Durée : six heures.

Coefficient : 1.

Sujet de l'épreuve écrite de pédagogie des arts appliqués

À télécharger ici :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_externer/84/1/s2020_agreg_interne_arts_appliques_1_1238841.pdf

RAPPORT DE LA COMMISSION DE JURY

INTRODUCTION

En guise d'introduction, le jury invite tout d'abord les candidats à se reporter aux rapports du jury des sessions précédentes qui déjà présentaient les enjeux importants dans le cadre de ce concours interne, dont le premier est de révéler une expérience réelle d'enseignant. L'épreuve de pédagogie a en effet pour but d'évaluer les qualités indispensables du professeur du second degré en design et en métiers d'art. Une connaissance de terrain acquise précédemment, couplée à une distance réflexive et créative, est à démontrer dans l'appropriation du sujet proposé. La lecture des rapports précédents constitue donc en soi une préparation à l'épreuve, sans définir un modèle strict. Le jury a d'ailleurs pu constater avec satisfaction que cette année beaucoup de candidats avaient pris en compte les remarques formulées précédemment, notamment dans le rapport de la session 2019. Ainsi, des situations pédagogiques récurrentes et répétitives (l'organisation d'un workshop pour les portes ouvertes ou la mise en place d'ateliers avec des intervenants en danse...) ont été délaissées au profit de propositions plus diverses.

Cependant, le jury a aussi remarqué que les candidats n'avaient pas suffisamment pris en compte les conseils concernant le calibrage des séquences pédagogiques. La plupart des propositions restent beaucoup trop ambitieuses par rapport à la durée de l'épreuve, ainsi que les moyens et la logistique mis en œuvre, parfois démesurés, au détriment d'une approche plus ciblée et plus approfondie. Le jury a également repéré des propositions pédagogiques manquant de pragmatisme : les candidats ont vraisemblablement eu des difficultés à identifier un problème simple, mais pas simpliste, rencontré en classe, autour de la transmission d'un savoir ou d'un savoir-faire. Un regard ciblé, précis, est pourtant infiniment préférable à une proposition trop large cherchant à réinventer des processus de création en design, tâche impossible dans une épreuve comme celle-ci en temps limité, et peu adaptée à la précision attendue dans la démonstration et dans l'argumentation.

Cette année, le jury a également noté que le DNMADE est maintenant complètement intégré dans les préoccupations des candidats, qui l'ont souvent choisi comme cadre pour leur proposition de séquence. Si ce constat est tout à fait satisfaisant, la lecture des copies donne cependant le sentiment que tous n'ont pas encore su tirer pleinement parti de l'élan de créativité pédagogique impulsé par cette

ouverture. Nous espérons que lors des sessions futures les candidats sauront rebondir sur les évolutions de pratiques pédagogiques rendues possibles par le nouveau diplôme.

Le jury alerte enfin les candidats sur l'importance d'un entraînement à l'épreuve, notamment pour mieux maîtriser le temps de composition. Les copies inachevées, ou dont la dernière partie est bâclée, sont encore trop nombreuses.

ANALYSE

— L'écueil d'une lecture littérale

Cette année, la citation de Jean Prouvé proposée à l'examen des candidats était à la fois relativement longue et simple en apparence dans son contenu. La première difficulté a donc été d'éviter la paraphrase ou l'explication de texte littérale. Plutôt que de s'attacher à définir de façon déconnectée chacun des termes importants de la citation, ce qui pouvait conduire à des contresens dans l'interprétation du travail et de la démarche de conception de Jean Prouvé, à des approximations ou à des sauts sémantiques trop importants, les meilleures copies ont plutôt tenté de saisir le sens que ces termes prennent dans leur articulation au sein de celle-ci. Face à un énoncé de cette taille, une stratégie possible, développée avec succès par certains candidats, est de concentrer progressivement l'attention sur quelques notions clés, mais de ne pas occulter pour autant leur signification dans le sens global de la phrase initiale. À titre d'exemple, quelques copies auront creusé avec pertinence la question de la place du dessin dans les processus de conception, sans oublier de la mettre en tension avec la question de la fabrication et du prototypage.

D'autres candidats sont tombés dans le travers d'un exposé historique du travail de Jean Prouvé, au détriment d'une véritable lecture et compréhension personnelle de la citation, condition pourtant nécessaire pour une appropriation en vue de problématiser. Une bonne connaissance de cette figure historique, matérialisée par une présentation succincte et ciblée de l'auteur, était certes bienvenue, voire attendue vue l'importance de Jean Prouvé dans le design du XX^e siècle. Mais, même si on l'extrait de son contexte, cette citation possède un sens qui pouvait être interrogé à la fois selon le prisme du design contemporain et en même temps vis-à-vis de l'enseignement du design dans nos formations.

À l'inverse, le jury met en garde les candidats contre des rapprochements hâtifs, comme le fait d'assimiler l'atelier de Jean Prouvé — tel qu'il est entrevu dans la citation — avec le FabLab contemporain ou avec le modèle historique du Bauhaus. Si des relations peuvent être mises en lumière de façon féconde entre ces différents dispositifs, elles doivent être mesurées, critiquées, structurées et nourries par des connaissances solides étayées d'exemples.

Les candidats menant une analyse critique structurée font exception. Il convient de rappeler les bases d'une approche de cet ordre : interroger de façon synthétique et méthodique un document proposé, en répondant à quelques questions fondamentales. Qui parle et depuis quelle position ? À qui s'adresse-t-on ? À quelle époque et dans quel contexte ce propos a-t-il été formulé ? Ces étapes sont nécessaires pour éviter une lecture trop littérale, assurer une prise de recul vis-à-vis du sujet et parvenir à une vraie appropriation qui conditionne ensuite la formulation d'une proposition pédagogique originale.

— L'appropriation

Le jury pointe une nouvelle fois la difficulté d'appropriation du sujet par les candidats. La citation de cette année, tout comme le schéma de la session 2019, est abordée comme une incitation mais pas comme un objet à interroger et discuter avant d'engager une réflexion personnelle. Les candidats peinent à prendre position au regard de la posture de travail énoncée par Prouvé et à s'en détacher pour questionner la pratique du *projeter* et du *fabriquer* dans le processus de conception.

Le recul critique, étayé par une culture solide dans la discipline, est indispensable pour permettre aux candidats de contextualiser cette citation et de l'éprouver au regard des pratiques actuelles de design.

La citation étant particulièrement ouverte, il s'agit de saisir dans un premier temps le sens de la méthodologie de travail proposée, de la comprendre à la lumière du contexte historique et de la spécificité des ateliers Prouvé, avant d'orienter le propos sur un axe plus singulier et s'y tenir au fur et à mesure de l'argumentaire. C'est en cela que le candidat démontre ses qualités d'analyse, de synthèse et sa capacité à amener le propos sur une problématique identifiée et singulière.

Le jury regrette que trop de candidats passent directement d'évidences interprétatives à une approche globale des processus de création en design et métiers d'art. L'emploi de références très générales ou la citation de figures éminentes du design, même incontournables, ne peut pas être suffisant pour ancrer et diriger la réflexion. Il appartient à chaque candidat d'amener sa culture, son regard et sa spécialité par le choix de références personnelles et pointues exposées de façon pertinente et articulées avec la citation de départ. Dans nombre de copies, la phase d'analyse se résume à une suite de références plus ou moins actuelles qui ne sont pas suffisamment organisées, une accumulation d'idées non hiérarchisées et dont l'interprétation est même parfois discutable.

Certains candidats ont transposé dès la phase d'analyse la posture de Jean Prouvé dans le contexte pédagogique. Ils ont ainsi su conduire de façon intelligente la démonstration en questionnant d'emblée les moyens à disposition du pédagogue en design et métiers d'arts, l'espace classe et les collaborateurs potentiels...

— Problématisation

Le passage de l'analyse de la citation à des enjeux pédagogiques reste difficile pour la plupart des candidats. Le manque de précision dans la définition des notions les amène à aborder la seconde partie sous l'angle d'une thématique mais non d'une problématique de travail. C'est ainsi que pour beaucoup, la première partie s'arrête sur un élément de la citation : la valorisation de l'erreur, la mise en place d'une situation d'atelier, le passage 2D-3D comme une incarnation de l'idée dans la matière... Ces approches ne sont pas questionnées mais tout au plus illustrées dans la proposition pédagogique. Les associations d'idées sont nombreuses, les termes souvent mis ensemble de façon indifférenciée et interchangeable pour aboutir à des questions ouvertes qui se multiplient sans que le candidat ne parvienne à expliciter une orientation parmi d'autres.

Finalement, il est très majoritairement question de procédures créatives et productives pour lesquelles beaucoup de candidats s'enferment dans une opposition stérile entre le dessin et le prototype. La pensée de Jean Prouvé n'impose pas une telle dichotomie. On regrette que cela soit compris comme la simple bascule entre interprétation et projet pédagogique.

C'est plutôt le processus et les étapes qui étaient ici mis en avant et offerts au questionnement. À titre d'exemple, la question de la faute et de la correction n'a finalement pas été beaucoup traitée, alors qu'il s'agit d'une question qu'il est facile de transposer dans un contexte pédagogique. De même, le passage du dessin à la maquette, au prototype échelle 1 pouvait induire une réflexion sur les procédures de test, rectification, validation... Dans ce sens, le cahier des charges et les usagers pourtant toujours présents en filigrane des décisions prises dans les différentes étapes de conception sont également les oubliés de la problématique.

Identifier une problématique est donc indispensable pour définir des objectifs et enjeux pédagogiques spécifiques au design. Le défaut de problématique clairement identifiée se répercute inévitablement dans la construction même de la séquence présentée. Le candidat n'interroge pas suffisamment sa pratique, ne questionne pas ses enjeux mais plaque une méthodologie déjà éprouvée.

— Structuration et cohérence de la copie

Nous insistons donc en conclusion de cette première partie sur l'argumentaire qui doit soutenir les choix opérés et assurer la cohérence de la réflexion entre la problématique énoncée et la séquence pédagogique proposée.

Le jury a apprécié les quelques copies qui ont démontré un intérêt personnel à la pédagogie en design et métiers d'art et citent avec pertinence d'autres écoles et d'autres exemples d'expériences pédagogiques contemporaines ou non qui nourrissent le propos et la démarche. De très bonnes copies

auront su faire des allers-retours entre l'analyse de la citation, l'émergence d'enjeux pédagogiques en design et métiers d'arts, la proposition d'une séquence, d'une séance de cours et l'évaluation. Ces candidats ont su se référer de façon judicieuse, tout au long de la copie, à des éléments de la citation pour argumenter les choix pédagogiques.

PRAGMATISME DES SEQUENCES

— Définir les rôles

Globalement les candidats font preuve d'expérience et d'une bonne connaissance du niveau des élèves, des compétences attendues et des objectifs associés à leur acquisition. Régulièrement, les candidats listent les principaux pré-requis, imaginent des transversalités avec d'autres enseignements et définissent des intentions, en termes d'objectifs généraux.

Certaines copies cependant présentent des séquences fleuves, programmant les activités de toute une année, et pour tous les enseignements, entre générosité, coordination excessive et indétermination persistante... Or, une séquence n'est pas un programme d'activités. L'énoncé d'objectifs généraux ou de compétences ne suffit pas et l'implication des élèves dans les actions pédagogiques doit être explicitée. C'est pourquoi les candidats sont attendus sur le détail d'une séance qui met concrètement en œuvre la problématique énoncée. Les méthodes employées, les incitations faites et les consignes données aux élèves comme les outils mis à leur disposition, sont autant d'éléments essentiels à la bonne compréhension des actions proposées. Il est important de bien définir les rôles de chacun : que font les élèves ? les intervenants ? les collègues de l'équipe pédagogique ? mais aussi bien sûr l'enseignant-candidat !? Une copie aura présenté l'atelier Prouvé comme un théâtre ; on pourra alors imaginer la séquence comme une pièce et le candidat aura à dessiner la scénographie, à décrire les artefacts, à écrire chacun des rôles, et notamment le sien...

De nombreuses copies ont tendance à mettre en avant un enseignant qui serait plutôt un artiste-designer, le candidat se proposant d'inventer et d'expérimenter, assisté de ses élèves, de nouvelles méthodes de design. Peut-être faudrait-il rappeler que l'élève n'est pas un cobaye ou un assistant, et que l'enseignant a pour mission de transmettre des savoirs et savoir-faire, par définition ces savoirs étant sus, ils préexistent à l'enseignant et aux apprenants.

— Les ressources territoriales

Faisant un parallèle assez juste avec la citation, de nombreuses copies proposent des rencontres avec d'autres interlocuteurs aux compétences techniques spécifiques. Ainsi, que ce soit par la venue d'un artisan ou par la rencontre avec des étudiants de formation technique, il était pertinent de chercher à mettre les élèves dans des situations d'allers-retours entre conception et réalisation de façon non linéaire. Plusieurs copies ratent cependant les potentialités de la démarche, écartant les postures d'échange de savoir, de partage de points de vue, de transfert des « faire » entre les élèves et les autres acteurs sollicités.

De nombreuses séquences ont pris le parti d'un déroulement à l'extérieur du lycée. Ponctuellement ou plus régulièrement, les élèves sont amenés à sortir de la salle de classe dans le cadre de partenariats avec différents acteurs, mais un certain manque de pragmatisme ou de connaissance des pratiques de terrain, conduisent parfois les propositions à des prises de risques importantes ou à des situations inadaptées au niveau des élèves. Il paraît par exemple délicat voire discutable de donner à de jeunes étudiants de DNMADE la responsabilité d'encadrer une équipe d'enfants de maternelle et de leur mettre entre les mains l'équipement d'un designer.

Certains candidats se démarquent, pas toujours en bien, en dévoilant très explicitement leur propre pratique, leurs compétences techniques spécifiques, leurs expériences avec les élèves, les partenaires ou encore les intervenants. Dans le cadre de l'épreuve, on préférera si nécessaire proposer un établissement fictif, dont la situation sur un territoire défini est plausible et surtout argumentée, s'appuyant pourquoi pas sur ce contexte pour développer une séquence au sein d'une spécialité, ou d'un parcours idéalement associé, ou faisant appel aux ressources présentes à proximité.

— Les demandes faites aux élèves

Les candidats ont été nombreux à employer les termes de médiation et de remédiation. Il s'agissait avant tout pour eux de montrer que dans la citation de Jean Prouvé, le passage au prototype était une remédiation du dessin premier. Ce questionnement a donné lieu à des séquences pédagogiques proposant la démonstration de cette remédiation qui est à l'œuvre à l'occasion de tout changement de médium, de dimensions ou d'échelle, ou encore du passage aux étapes successives d'un projet. Si cette approche littérale de l'épreuve a pu donner lieu à de bons questionnements pédagogiques, la plupart des copies ont cependant limité les objectifs de la séquence présentée au seul constat.

On regrette que beaucoup de candidats aient pris également au pied de la lettre l'incitation portée par le sujet autour de la chaise ; on ne compte plus les propositions autour de « s'asseoir » et autres piétements !

Certaines copies ont cherché à transposer, après un questionnement original et prometteur, les termes de fautes et de corrections dans une approche empirique de la matière et d'expériences aléatoires sans objectif clairement énoncé d'apprentissage pour les élèves.

— La séance, cette grande oubliée

Dans des élans de généralités, les candidats, comme on le soulignait, oublient de préciser les outils, les consignes donnés aux élèves. Cela est représentatif du manque de précision des actions menées lors d'une séance particulière.

La construction d'une séance est en effet un attendu de cette épreuve. Privilégiant un travail d'analyse du document puis la description des étapes récurrentes d'un grand projet – analyses et cahier des charges, recherches, développement, prototypage, finalisation – les candidat-e-s semblent manquer de temps pour resserrer leur propos sur une séance pédagogique singulière et répondre à ces questions concrètes et non exhaustives : comment cela se passe ? quels sont le planning, les outils, le dispositif proposés ? quelle est la méthode d'évaluation, le barème de notation ? et surtout : que fait l'enseignant ? que font les élèves ? quelles sont les consignes ?

Le jury attend que les candidats formulent précisément les consignes données au cours de la séance : les intentions, les incitations, formulées clairement, sont en effet essentielles pour orienter le groupe ou l'élève dans ses acquisitions. Il s'agit de saisir le juste milieu entre la confusion due à l'absence de directives et l'écueil d'une approche trop autoritaire.

Enfin, par manque de temps ou peut-être parce qu'elles sont trop souvent considérées par les candidats comme conséquences insignifiantes de toute séquence pédagogique, les modalités d'évaluation sont cette année encore peu explicitées ou questionnées. Des critères génériques sont souvent simplement cumulés, sans lien avec les objectifs initialement énoncés. Pourtant, en s'appuyant sur la notion d'erreur, sur les questions de médiation et remédiation, l'autoévaluation et l'évaluation de projets de groupes pouvaient cette année être moteurs de dispositifs pédagogiques créatifs.

— La forme de la copie

Très peu de copies représentent, par des croquis, le dispositif spatial spécifique, les artefacts pédagogiques, ou encore les possibles rendus. Sans que cela soit une obligation, la présence d'éléments graphiques de divers registres : notation de la problématique, chronologie de la séquence pédagogique, barème, etc. a été appréciée, en tant qu'elle permet une meilleure compréhension des propos. A contrario, des schémas de références, des listes trop vaguement structurées, auront dilué la possibilité d'une argumentation logique.

Enfin les candidats sont invités à porter une attention particulière à leur graphie, à l'organisation du texte en paragraphes, à la ponctuation, toutes conditions nécessaires à la bonne compréhension de leur pensée. Peut-être est-il nécessaire de rappeler que la qualité de la réflexion et de la démonstration réside dans la clarté et dans l'aspect explicite à la fois de l'expression et de l'argumentation. Trop de

copies restent évasives, et ce n'est pas au correcteur qu'il appartient de rétablir les liens et chaînons manquants ou partiellement exposés.

Conclusion

Ce rapport marque la dernière session du concours interne de l'agrégation d'arts, option B : arts appliqués, et ouvre la voie à la prochaine mouture étiquetée Design et Métiers d'art. Si l'épreuve écrite de pédagogie va connaître une mue pour s'inscrire dans ce changement, le jury tient à signaler aux futurs candidats que les objectifs fondamentaux de cette épreuve resteront les mêmes : donner l'occasion à des professionnels de l'éducation de faire valoir leur expérience de terrain. Si la nouvelle épreuve en 4h se resserrera davantage sur la formulation d'une proposition pédagogique, il s'agira toujours de prolonger et d'approfondir le questionnement de leurs pratiques afin de les amener à une nouvelle hauteur.

Cette transformation positive ne peut se produire qu'avec un recul critique dans l'analyse du sujet, une originalité et de la méthode dans la proposition de séquence pédagogique, un souci réel des besoins de l'élève et un regard précis, ancré dans la connaissance des référentiels et des enjeux contemporains de notre discipline. Toutes ces qualités nous paraissent à la fois souhaitables et nécessaires pour se présenter à un concours du niveau de l'agrégation.

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe de l'arrêté du 28 décembre modifié

2° Épreuve de culture artistique :

Epreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs. À partir d'un dossier de documents textuels et visuels proposés par le jury, le candidat répond à plusieurs questions portant sur des créateurs, des créations, des manifestations, des problématiques ou des techniques liées aux arts appliqués ainsi que sur des connaissances d'ordre historique ou culturel.

Durée : cinq heures.

Coefficient : 1.

Sujet de l'épreuve écrite de culture artistique

À télécharger ici :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_externes/37/8/s2020_agreg_interne_arts_appliques_2_1239378.pdf

RAPPORT DE LA COMMISSION DE JURY

Cette année encore, les deux questions libellées pour cette épreuve de culture artistique précisait très clairement la nécessité d'analyser les éléments fournis.

Ceux-ci se constituaient d'une iconographie de 4 documents pour la question 1 et d'une citation pour la question 2.

Les 4 documents de la première question, échelonnés sur le XX^e siècle à peine élargi, traitaient à la fois du design et des métiers d'art, afin d'amener les candidats à considérer et, pourquoi pas, à croiser ces deux univers.

Il était, par exemple, facile de repérer les documents 1 et 4, les plus éloignés sur le plan temporel : respectivement la coupe La Nature, d'Emile Gallé, vers 1900 et une série de saucières issues de la rencontre entre Les 5.5 designers et la Fondation d'Entreprise Bernardaud.

La deuxième question était constituée d'une citation de Victor Papanek de 1971, designer incontournable du XX^e siècle, sans doute reconsidéré aujourd'hui, et qui invitait à une certaine mobilité temporelle, tout en considérant toujours ces deux univers du design et des métiers d'art.

Le jury aura observé différentes postures dans la façon d'approcher les deux questions.

Si certains candidats ont préféré considérer chacune d'entre elles séparément, avec parfois un effort d'articulation entre les deux parties, d'autres au contraire ont fédéré ces deux questions. Ces deux approches peuvent être également recevables si toutefois elles ne réduisent pas la portée des enjeux propres à chacune des questions. Ainsi, certains candidats, absorbés sans doute par la notion de technique évoquée dans la première question finissent par intégrer cette même notion dans la deuxième question, occultant alors d'autres enjeux contenus dans la citation.

Si tous les documents fournis peuvent se trouver liés par certains enjeux ou questionnements, il n'en demeure pas moins qu'ils fondent également leur légitimité de manière autonome, qu'il convient ici de repérer.

Question 1

Une partie des candidats a su mettre à profit la lecture des rapports antérieurs, notamment celui de la précédente session qui précisait en introduction les cinq points perfectibles repérés. Cependant, cette

session nous incite à nouveau à rappeler, comme précisé en amont, la nécessité d'analyser les documents. En effet, trop de copies esquivent encore cette phase, pourtant incontournable, afin de s'inscrire dans l'exigence attendue à ce niveau de concours.

Ce sont d'ailleurs deux points qu'il convient de préciser comme principalement litigieux pour cette session :

- une analyse déficiente,
- une certaine difficulté à s'engager dans un propos personnel et singulier.

Le propos reste alors souvent descriptif, sans possibilité de repérer certains enjeux inhérents au croisement de toutes les données proposées.

Le candidat doit au contraire prendre le temps nécessaire afin de repérer ces enjeux, les problématiser et hiérarchiser les questionnements qui vont fonder la réflexion écrite. Les meilleures analyses sont celles qui, en mettant précisément à jour les modes opératoires et les enjeux techniques induits dans les projets, ont réussi à dépasser la simple description pour mettre en tension des approches plurielles questionnant le matériau, le geste, le hasard ou le contrôle, la tradition des savoir-faire et des usages et leur transgression. Cela suppose une capacité à bien définir les termes importants, à tout moment de la rédaction, traduisant par là, la rigueur attendue.

Il en ressort ici, malheureusement, un ensemble lacunaire qui peine à convaincre, d'autant que certains candidats convoquent plus ou moins clairement dès l'introduction d'autres références que celles constitutives du sujet, contribuant ainsi à négliger ces mêmes références fournies.

Nous rappelons cependant que la simple énumération de ces documents reste stérile, à la différence de la considération globalisée de ces mêmes références, contextualisées et permettant de repérer les principaux enjeux qui les rassemblent, voire qui les divisent, suggérant ainsi les débats souhaités. Cette posture analytique étant appréciée, voire même attendue.

De la même façon, trop de copies se limitent à mettre en quelque sorte bout à bout les analyses cloisonnées des 4 documents sans qu'il y ait une quelconque volonté de les rassembler, ou de les articuler. Ce procédé est à proscrire tant il ne peut conduire à l'exigence de ce concours, notamment dans la fondation de débats nourris et contradictoires.

Le jury aura regretté également qu'un certain nombre de candidats aient convoqué arbitrairement la notion de nature, écartant même peu à peu la notion de technique. Cette dérive regrettable, parfois due à une volonté de lier maladroitement les deux questions - le thème de la nature faisant alors écho à celui de l'écologie - aura clairement porté préjudice aux objectifs attendus.

Certaines copies proposent au contraire une réelle compréhension des termes permettant ainsi l'agilité nécessaire dans le libellé d'un propos exigeant et rythmé. Les analyses croisées des documents révèlent alors des éléments pertinents et contribuent à dégager des horizons qui le sont tout autant. Cette mobilité intellectuelle permet une phase de problématisation opérante qui s'appuie sur une mise en tension double des notions d'héritage/d'innovation et de maîtrise/d'expérimentation.

Ces meilleures copies témoignent d'une capacité à prendre du recul non seulement sur les documents fournis, mais aussi sur les connaissances personnelles des candidats, ceux-là qui ici fondent leur légitimité.

Il est cependant frappant de constater à quel point par exemple les légendes qui accompagnent les documents ne sont que trop rarement considérées, voire maladroitement utilisées. Elles sont pourtant précieuses et éclairantes, nous y reviendrons pour la deuxième question.

Question 2

La citation pouvait paraître relativement conséquente, elle suggérait cependant une certaine progression qui la rendait fondée car sans doute plus actuelle que jamais.

C'est d'ailleurs de cette lecture consensuelle que font preuve quasiment tous les candidats car l'ensemble des copies témoigne d'une adhésion sans réserve aux propos de Victor Papanek, comme si chaque candidat devait obligatoirement partager le point de vue de l'auteur et se contenter de le paraphraser.

Au contraire, il ne faut pas hésiter à proposer quelques réserves ou nuances dès lors qu'elles sont fondées, argumentées et intelligibles, notamment avec le recul de presque cinquante ans. Le jury souhaite confirmer que le développement d'un point de vue critique argumenté, et donc éloigné de toute polémique, reste apprécié.

On note donc une difficulté ou une crainte à s'engager et à défendre un positionnement différent, quel qu'il soit, qui se doit d'être argumenté, notamment de références personnelles singulières. D'autre part, cette argumentation doit être rigoureusement construite, la réflexion ne montrant parfois pas de structure, ni de fil directeur ou d'articulations.

Nous pourrions d'ailleurs regretter qu'un nombre non négligeable de copies restent plutôt sommaires quant à une culture personnelle qui couvre cette période, comme il est également dommage que certains candidats procèdent par effet d'accumulation empilant références et exemples sans que ceux-ci soient véritablement décryptés dans le but de les mettre au service de la problématique repérée et libellée. L'effet produit est réducteur. Rappelons donc que citer une référence, quelle qu'elle soit, ne permet en rien de démontrer. Il convient à minima de la décrypter afin de la mettre en résonance avec l'enjeu repéré.

Si les copies les plus faibles tentaient une séparation parfois caricaturale entre les productions de Victor Papanek et Raymond Loewy, d'autres plus inspirées contextualisaient la citation et distinguaient subtilement certains des termes employés à l'aide de références très contemporaines. Les copies les plus heureuses démontraient une culture transversale aux métiers d'art et au design grâce à l'emploi très pertinent d'exemples, parfois très récents. C'est l'occasion de rappeler que cela suppose une veille de chaque instant, notamment par la lecture d'une presse diversifiée ainsi que la fréquentation d'évènements culturels. Le jury en profite également pour mettre en garde les candidats quant à l'emploi de références très localisées, voire intimistes, sur le territoire ou ailleurs, sans que celles-ci aient une quelconque résonance ou portée significative. En effet, comme le rapport précédent le précisait, comment espérer convaincre avec ce type d'arguments ?

Et pour revenir à la notion de légende évoquée en question 1, nous rappelons que tous les éléments constitutifs des sujets nécessitent considération. C'est donc bien évidemment le cas de la légende qui accompagne ici la citation dans la mesure où celle-ci comporte différents éléments à relever. Pourquoi si peu de candidats ont-ils considéré le titre de l'ouvrage de Victor Papanek ? Pourquoi les termes qu'il contient n'ont-ils pas été décryptés comme ils le méritaient ? Les quelques trop rares copies qui ont montré un intérêt pour ces éléments ont hissé leur démonstration vers des horizons plus favorables et exigeants.

Conclusion

Nous rappelons en introduction l'importance de l'analyse dans ce type d'épreuve, comme dans de nombreux secteurs. Que cette nécessité puisse être entendue et assimilée, car les prochaines sessions de ce concours contiendront sans nul doute la même exigence.

Trop de copies encore trahissent un manque d'ancrage ou d'étayage théorique, les candidats faisant référence à un corpus très restreint d'ouvrages (A. Midal, S. Vial, ou même R. Loewy).

Nous invitons donc les futurs candidats à s'enrichir de lectures variées et croisées. À ce sujet, l'intitulé de la nouvelle épreuve « Histoire des arts et des Techniques du design et des métiers d'art » laisse à penser que l'appropriation de lectures à la fois plus élargies, plus personnelles et plus pointues seront nécessaires aux candidats.

Il convient également de préciser que la réussite à ce type d'épreuve ne peut faire l'économie d'une rédaction structurée. Le jury a bien évidemment apprécié les présentations respectant les codes élémentaires de la lisibilité, soit une orthographe et une syntaxe rigoureuses (comment pouvoir admettre des erreurs de transcription orthographique dans les noms propres fournis dans les documents ?) une graphie respectueuse du lecteur et une composition structurée de paragraphes utiles. Les dessins, croquis ou schémas ne sont pas proscrits, mais ils doivent démontrer leur intérêt, et surtout favoriser la démonstration attendue. En effet, certaines tentatives dessinées se révèlent davantage maladroites que fondées et il faut rappeler que d'autres épreuves existent pour se singulariser par le dessin.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Épreuves annulées en raison de la crise sanitaire